



REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
AISNE

De la commune d'OIGNY EN VALOIS

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Le six septembre deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Me. Christine OLRV Maire.

Présents :

M. Gilbert BACCI, M. Hubert CASTEL, M. Éric MEZARD, Me Axelle DUBOIS, Me. Isabelle GOSSIER, Alexandra HENRIST, Alexandre LEGAT M. J. COLPIN

Date de la convocation

30/08/2021

Absents représentés : M. Eddy LACROIX pouvoir à M. Éric MEZARD
Me Béatrice MALICE pouvoir à Me C. OLRV

Absent :

Date d'affichage

30/08/2021

Secrétaire : Me. Isabelle GOSSIER

Lecture du compte-rendu du conseil du 29.03.2021
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°17-21 : Remplacement d'un Hydrant rue Saint-Antoine, devis SESV

A la suite de la recherche d'une fuite à l'entrée de la rue Saint-Antoine par le SESV, il s'est avéré que la fuite venait de l'Hydrant ; celui-ci, assez ancien, doit être remplacé.

Il a été choisi, d'installer une bouche d'incendie, dont le coût est moins onéreux qu'une borne, moins sujet au vol de matériau et plus facile à protéger (la protection étant déjà existante). Le devis du SESV s'élève à 2 116.06 € HT.

Cette dépense pourra être inscrite en investissement, par dépenses imprévues ; une Décision Modificative sera donc nécessaire.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°18-21 : Décision modificative pour le mandatement de la facture concernant l'Hydrant rue Saint-Antoine, devis SESV

A la suite de la recherche d'une fuite à l'entrée de la rue Saint-Antoine par le SESV, il s'est avéré que la fuite venait de l'Hydrant ; celui-ci, assez ancien, doit être remplacé.

Il a été choisi, d'installer une bouche d'incendie, dont le coût est moins onéreux qu'une borne, moins sujet au vol de matériau et plus facile à protéger (la protection étant déjà existante). Le devis du SESV s'élève à 2 116.06 € HT.



Cette dépense pourra être inscrite en investissement, par dépenses imprévues ; une Décision Modificative sera donc nécessaire.

Débit au compte DI Invest 020 : 2 539.27€ (TTC)

Crédit au compte 21 568 : 2 539.27€

Vote : unanimité

DELIBERATION N°19-21 : dotation de solidarité : restauration de la partie haute du chemin rural de la Poudrerie, devis Eiffage. (sous réserve de l'obtention de la DS)

A la suite de l'annonce de l'ouverture en juillet de cette dotation de solidarité par l'Etat, réservée aux dégâts par ravinement, à hauteur de 30%, un devis de restructuration de la partie haute du chemin de la poudrerie a été obtenu d'Eiffage (desservant l'accès aux 2 portails des 4 et 6 rue de Villers), fin août.

Le devis est de 5 806€ HT.

Considérant cependant, qu'à la suite de la réunion en Préfecture du 03.09 détaillant les modalités d'obtention de ladite subvention, le Conseil décide d'accepter le devis mais se réserve le droit de sursoir ou d'annuler les travaux si le taux de la subvention était trop diminué ou nul.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°20-21 : Alignement des horaires communaux sur les horaires fixés par l'arrêté préfectoral (art 20) relatif à la lutte contre les bruits pour les travaux de bricolage et de jardinage.

Afin d'harmoniser ces horaires au niveau départemental, le Conseil municipal décide de fixer les horaires des travaux de bricolage et de jardinage bruyants ainsi :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°21-21 : Renforcement de la digue Est du bassin de rétention des eaux de pluie communales, chemin de la Poudrerie.

Madame le Maire explique au Conseil que les nombreuses et fortes pluies de juin ont endommagé la rive Est du bassin, qui s'écoule sur les terres agricoles par débordement.

Les travaux à réaliser avant l'hiver, n'étant pas éligibles à la Dotation de solidarité ni à l'APV du Département, seront financés en investissement du budget 2021, nécessitant une Décision modificative à partir du compte des dépenses imprévues.

Le devis établi par l'Entreprise Ricbourg s'élève à 1 500€ HT.

Vote unanimité

DELIBERATION N°22-21 : Top Ferté Organisation et financement

Madame le Maire expose le projet sportif et ludique soutenu par 4 communes réunies : La Ferté-Milon, Oigny en Valois, Silly la Poterie, Marolles.

Cet évènement sportif devrait se dérouler semaine 1 juillet 2022 sur le territoire de ces communes et consiste en l'organisation de 4 épreuves de différent niveau en Triathlon et Trail ; toutes les modalités seront précisées en début d'année 2022.

La participation totale des 3 communes devrait se situer autour de 2 000€ (hors Ferté-Milon).



Le Conseil apprécie le projet et accepte d'affecter au budget un montant entre 750€ et 1 000€ à définir avec l'organisateur et les 3 communes.

Vote unanimité